



ABC HUISSIERS

Selas

J. PERTEL T. GODAN

61 Rue Duguay Trouin

1er étage - BP 623

56106 LORIENT Cedex

☎ 02.97.21.25.18

☎ 02.97.21.86.33

✉ cabchulsiers@huissier-justice.fr



Paiement en espèce 100% autorisé

www.huissier-56-lorient.com

CREDIT MUTUEL

FR75 1558 9569 0200 9466 9764 384

BIC CMSRFR33BAX

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
EXPEDITION**

COUT DE L'ACTE

EMOLUMENT	221,36
VACATION	225,45
TRANSPORT	9,40
Total hors taxes	456,21
TVA à 20,00%	91,24
TOTAL TTC	547,45



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le VINGT-DEUX AOUT

Je soussigné, Maître Julien PERTEL, Commissaire de Justice associé au sein de la Société d'Exercice Libéral par actions simplifiée ABC HUISSIERS, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence de LORIENT (Morbihan), 61 rue Duguay Trouin.

A LA DEMANDE DE

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE HENNEBONT, société coopérative de crédit à capital variable, inscrite au registre du commerce et des sociétés de LORIENT sous le numéro 304 576 192, dont le siège social est situé 11 place du Maréchal Foch à HENNEBONT CEDEX (56701), agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège social.

Ayant pour avocat constitué Maître Marine EISENECKER, représentant la SELARL LE MAGUER-RINCAZAUX-EISENECKER-BOHELAY-EHRET-GUENNEC, Avocat au barreau de LORIENT, demeurant Centre d'Affaires « Le Pré aux Clercs » 2 rue Abbé Laudrin 56100 LORIENT, laquelle constitution emporte élection de domicile.

A L'ENCONTRE DE

AVOVENTES

AGISSANT EN VERTU DE

La copie exécutoire d'un acte au rapport de Maître Séverine PERROT, Notaire au sein de la société civile professionnelle dénommée « Bruno FISCHER et Estelle PEGOURIER-FISCHER, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial », sise à HENNEBONT, 13 place du Général de Gaulle, en date du 26 octobre 2018, contenant un prêt numéro 0911683385201 d'un montant de 193.005,00 euros en capital, d'une durée de 240 mois, au taux de 1,47% l'an, et un prêt numéro 0911683385202 d'un montant de 130.000,00 euros en capital, d'une durée de 120 mois, au taux de 0,98% l'an.

Et suite à la signification le 6 août 2024 d'un commandement de payer valant saisie immobilière demeuré infructueux,

Certifie m'être transporté ce jour 16 rue Claude Olivier 56700 HENNEBONT, pour y dresser un procès-verbal de description conformément aux articles L322-2 et R322-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Sur place, j'ai procédé comme suit :

CONDITIONS DE LA DESCRIPTION

J'ai pris contact avec AVOVENTES propriétaire des lieux, pour convenir d'un rendez-vous afin de dresser le procès-verbal de description de l'immeuble saisi, objet de la présente procédure.

Je me suis présenté sur les lieux aux jour et horaire convenus, accompagné par AVOVENTES diagnostiqueur immobilier certifié au sein de la société A DIAG-IMMO, sise à RIANTEC (56670), 83 rue des Ecoles.

Sur place, j'ai rencontré AVOVENTES auquel j'ai décliné mes nom, prénom, qualité et objet de ma visite. AVOVENTES m'a laissé accéder à l'ensemble de sa propriété, ainsi que le diagnostiqueur, afin de dresser le présent proces-verbal de description et d'établir les diagnostics.

Les diagnostics immobiliers prévus à l'article L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment le certificat de superficie, ont été réalisés par AVOVENTES dans les conditions prévues à l'article R322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

SITUATION DES LIEUX

SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'IMMEUBLE

L'immeuble est situé à HENNEBONT (56700), 16 allée Claude Ollivier.

Hennebont est une commune française de 16 062 habitants (Insee 2021). Elle est située en Bretagne dans l'Ouest du Morbihan, en aval du fleuve côtier le Blavet. Ses habitants sont appelés les Hennebontais et Hennebontaises. La commune est chef-lieu du canton d'Hennebont. Elle fait partie de l'arrondissement de Lorient, du Pays de Lorient, du syndicat mixte de la Vallée du Blavet¹ et de Lorient Agglomération avec 24 autres communes.

Hennebont se situe en sud-Bretagne, dans le sud-ouest du département du Morbihan, à 10 km de Lorient et 45 km de Vannes, les deux principales villes du département. Son territoire de 1 857 hectares est traversée par un fleuve côtier, le Blavet.

La ville se trouve à proximité immédiate de la route nationale 24, permettant de rejoindre Rennes et comporte une aire de co-voiturage.

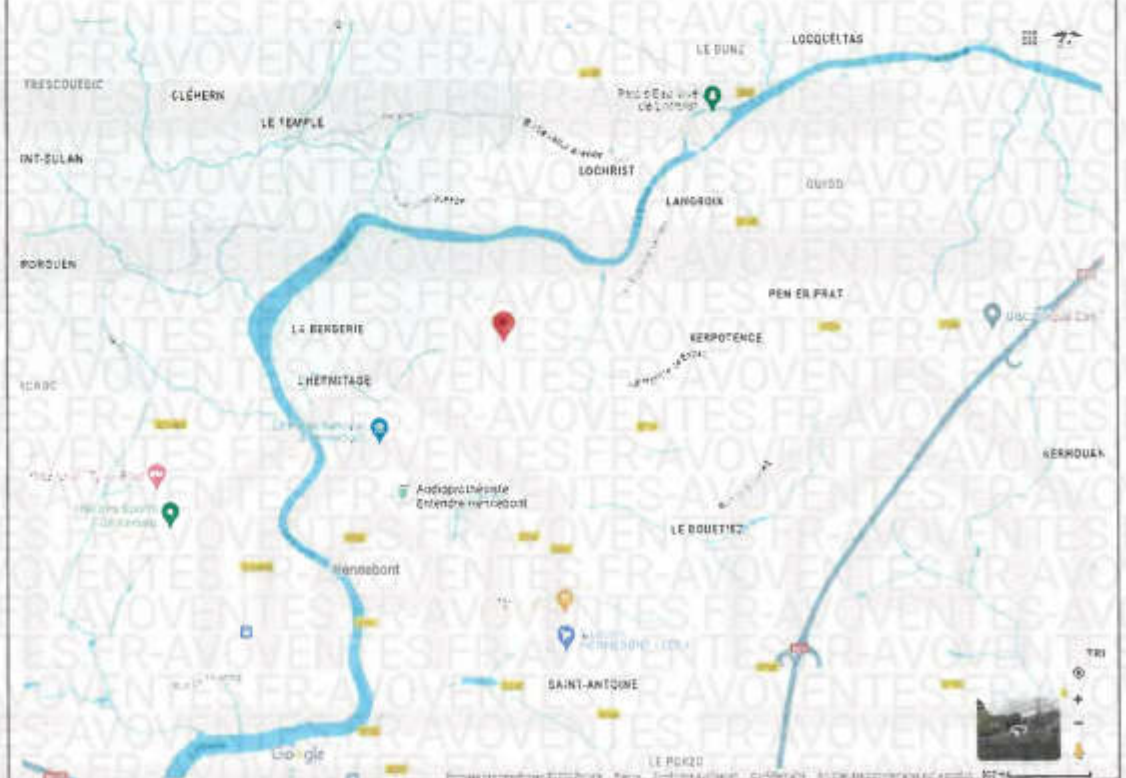
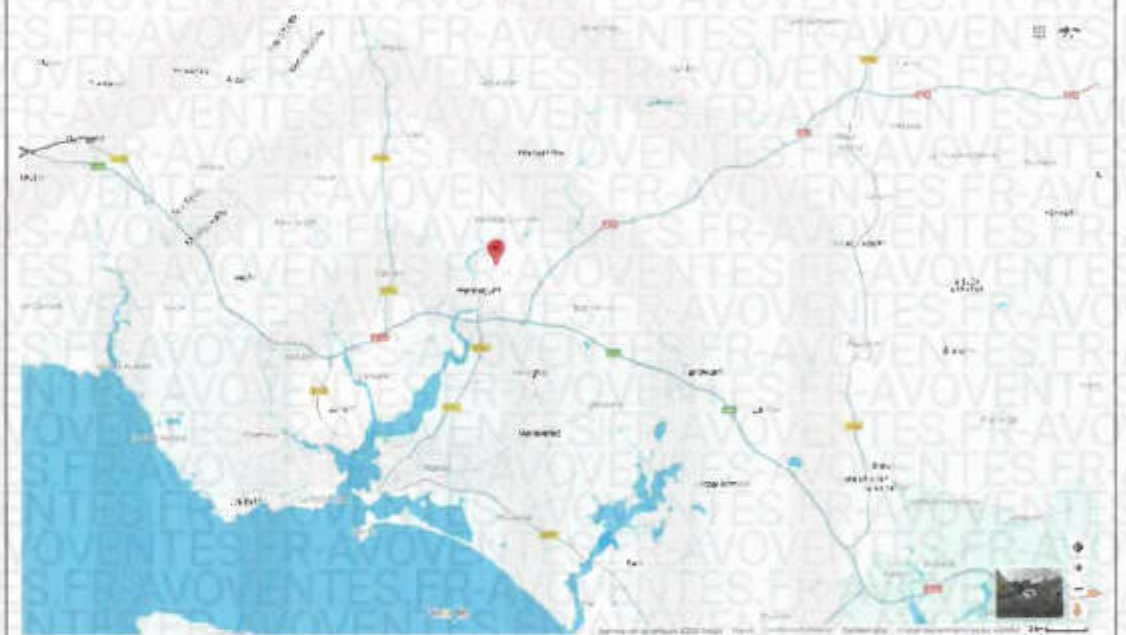
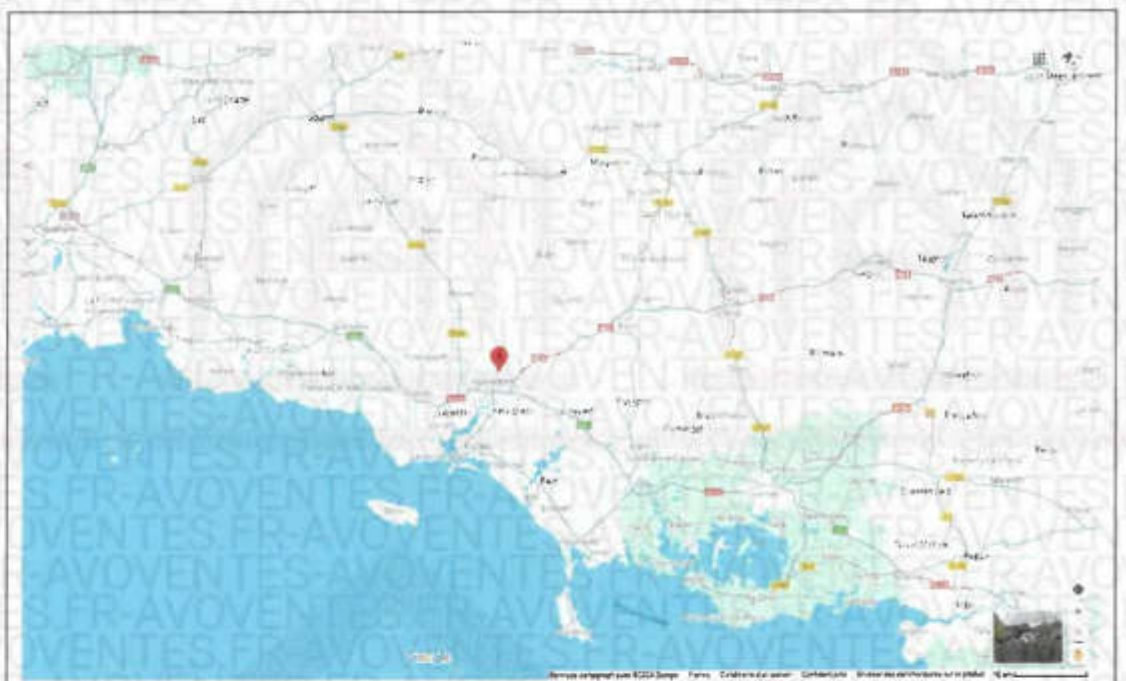
Hennebont faisant partie de Lorient Agglomération, la commune est desservie par le réseau de transport en commun CTRL.

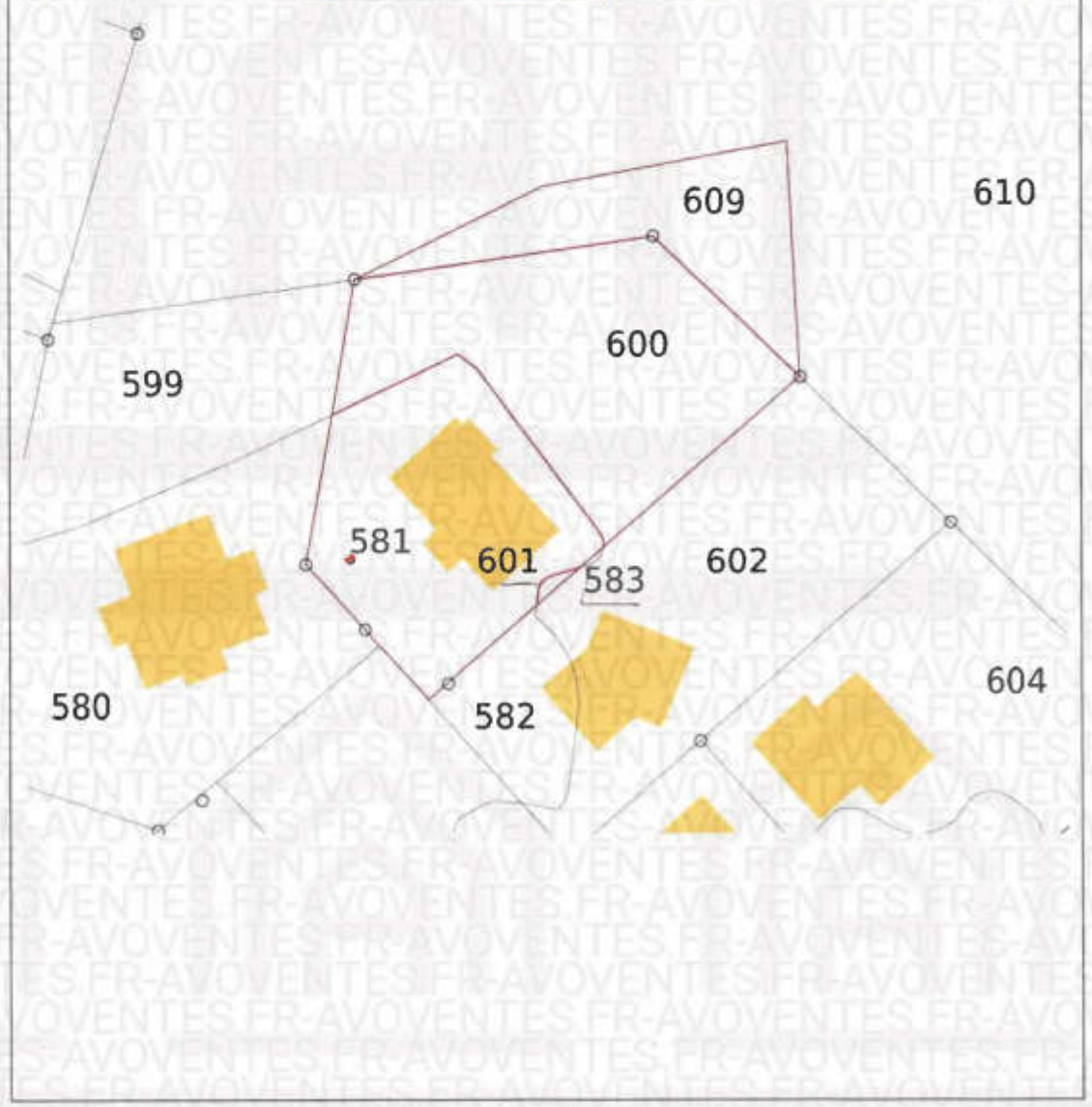
L'immeuble objet de la présente procédure est situé dans la partie Nord de la commune, à proximité de la commune voisine INZINZAC-LOCRIST.

Le centre-ville d'HENNEBONT est accessible depuis cet immeuble en quelques minutes en voiture (2,6 km), et environ 25 minutes à pied (2,4 km).

Le Blavet est situé à quelques centaines de mètres au Nord de l'immeuble.

L'immeuble se situe au fond d'une impasse, à côté d'un petit bois.





SITUATION FISCALE

L'immeuble est cadastré en la commune d'HENNEBONT (56700) :

- Section AH n°581, d'une contenance de 4 a 48 ca, sur laquelle est érigée une maison d'habitation,
- Section AH n°600, d'une contenance de 5 a 50 ca,
- Section AH n°601, d'une contenance de 1 ca,
- Section AH n°609, d'une contenance de 2 a 60 ca.

La contenance totale de la propriété saisie est de 12 a 59 ca.

Le relevé de propriété ci-dessous a été délivré par la Direction Générale des Finances Publiques le 20 juin 2024.

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Page 1 of 1

ANNEE DE NAT	DEPT	REP	N°	COMMUNE	TYPE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	INSEE
AVOVENTES								
IDENTIFICATION DES PROPRIÉTÉS								
NO	DE	PLAN	C	ADRESSE	CODE	NAT	EXT	STY
20	10	10	10	10 ALCAHES SAUVES	56700	20	10	10
IDENTIFICATION DES PROPRIÉTÉS								
NO	DE	PLAN	C	ADRESSE	CODE	NAT	EXT	STY
20	10	10	10	10 ALCAHES SAUVES	56700	20	10	10
EVALUATION DES PROPRIÉTÉS								
AN	SECTION	N°	PLAN	ADRESSE	CODE	NAT	EXT	STY
20	10	10	10	10 ALCAHES SAUVES	56700	20	10	10
20	10	10	10	10 ALCAHES SAUVES	56700	20	10	10
20	10	10	10	10 ALCAHES SAUVES	56700	20	10	10
20	10	10	10	10 ALCAHES SAUVES	56700	20	10	10
EVALUATION DES PROPRIÉTÉS								
AN	SECTION	N°	PLAN	ADRESSE	CODE	NAT	EXT	STY
20	10	10	10	10 ALCAHES SAUVES	56700	20	10	10
20	10	10	10	10 ALCAHES SAUVES	56700	20	10	10
20	10	10	10	10 ALCAHES SAUVES	56700	20	10	10
20	10	10	10	10 ALCAHES SAUVES	56700	20	10	10
EVALUATION DES PROPRIÉTÉS								
AN	SECTION	N°	PLAN	ADRESSE	CODE	NAT	EXT	STY
20	10	10	10	10 ALCAHES SAUVES	56700	20	10	10
20	10	10	10	10 ALCAHES SAUVES	56700	20	10	10
20	10	10	10	10 ALCAHES SAUVES	56700	20	10	10
20	10	10	10	10 ALCAHES SAUVES	56700	20	10	10

SERVITUDES

AVOVENTES me déclare que l'immeuble n'est grevé d'aucune servitude autre que celles résultant de la situation naturelle des lieux et de l'urbanisme.

DESCRIPTION DES LIEUX

L'immeuble consiste en un terrain boisé, dans la partie Sud duquel est érigée une maison d'habitation à ossature en bois, construite en 2004, aspectée au Sud-Ouest.

La maison comprend un rez-de-chaussée et un étage.

Le rez-de-chaussée est composé d'une entrée, d'un salon, d'un séjour, d'une cuisine ouverte, d'une suite parentale, d'un garage, d'un WC, d'une cage d'escalier.

L'étage est composé d'un palier desservant trois chambres, un bureau, un WC et une salle de bains.

PARTIE I – INTERIEUR

I. REZ-DE-CHAUSSEE

A. ENTREE

Accès à l'intérieur de la maison par une porte en façade sud-ouest, mixte aluminium et bois, avec un système de condamnation par clé.

Sol : carrelage.

Plinthes carrelées, assorties au sol.

Mur : placoplâtre peint (papier peint sous l'escalier).

Plafond : placoplâtre peint.

Equipements :

- Un spot encastré au plafond, commandé par interrupteur.
- Un placard, deux portes coulissantes avec miroir.
- Une sonnette.

B. SALON

Sol : carrelage dans la continuité de l'entrée.

Plinthes carrelées assorties au sol.

Murs : placoplâtre peint.

Plafond : sous-face de plancher en pin sur solives en pin.

Equipements :

- Point lumineux en plafonnier.
- Prises électriques murales.
- En façade sud-ouest, une baie vitrée mixte (bois et aluminium), deux vantaux coulissants, double vitrage.
- Un poêle à bois à proximité du séjour.

C. SEJOUR

Sol : carrelage dans la continuité du salon.

Plinthes carrelées assorties au sol.

Murs : placoplâtre peint.

Plafond : sous-face de plancher en pin sur solives en pin.

Equipements :

- Point lumineux en plafonnier.
- Prises électriques murales.
- En façade nord-ouest, une baie vitrée mixte (aluminium et bois), double vitrage, deux vantaux coulissants.
- En façade nord-est, deux fenêtres mixtes (aluminium et bois), double vitrage, simple battant, séparées par une vitre sur châssis fixe assortie.
- Une vitre ronde sur châssis fixe en façade nord-est, à proximité de la cuisine.

D. CUISINE

La cuisine est située au sud du séjour, et ouverte sur celui-ci.

Sol : carrelage dans la continuité du séjour.

Plinthes carrelées assorties au sol.

Murs : placoplâtre peint.

Plafond : sous-face de plancher en pin sur solives en pin.

Equipements :

- Points lumineux en plafonniers.
- Prises électriques murales.
- Une bouche de ventilation en applique sur le mur sud-est.
- Interrupteur pour la VMC.
- En façade sud-est, une fenêtre mixte (aluminium et bois), double vitrage, simple battant, ouverture dite tombant intérieur.
- Un point lumineux en applique au-dessus de cette fenêtre.
- Une cuisine aménagée, avec un plan de travail au revêtement imitation bois, équipé d'un mange-debout près du séjour, un ensemble de placards bas (tiroirs, casseroiliers, placards), une niche pour lave-vaisselle encastrable. Dans une colonne se trouve un emplacement pour réfrigérateur encastrable, un placard et un emplacement pour un four encastrable. La cuisine comprend également deux placards hauts.
- Une plaque de cuisson à induction, DE DIETRICH.
- Un évier inox, deux bacs avec égouttoir, robinet mitigeur.
- Une hotte aspirante ROBLIN.
- Présence d'une prise d'aspiration centrale au pied du mange-debout, côté séjour.
- Prises électriques crédence.

E. SUITE PARENTALE

1. Chambre.

Accès depuis la cuisine par une porte post-formée à galandage, avec système de condamnation par clé.

Barre de seuil métallique avec revêtement imitation bois.

Sol : plancher bois.

Plinthes en bois assorties au sol.

Mur : placoplâtre peint en blanc.

Soupende et plafond : placoplâtre peint en blanc.

Equipements :

- Un spot encastré au plafond.
- Un point lumineux en plafonnier.
- Prises d'antenne TV.
- Prises électriques murales.
- Un radiateur électrique THERMOR.
- Une fenêtre de toit en pente au niveau du pan de couverture sud-ouest, de marque VELUX, en bois, double vitrage, équipée d'un store.

2. Dressing.

Un dressing est aménagé sous l'escalier menant à l'étage.

Sol : parquet flottant stratifié.

Murs : placoplâtre peint.

Plafond : sous-face d'escalier en bois.

Equipements :

- Un point lumineux en applique sur la cloison séparative avec la chambre. Il m'est déclaré par le propriétaire que ce point lumineux n'est pas raccordé.

3. Salle d'eau.

Accès par une porte post-formée.

Sol : carrelage.

Murs : faïence du sol au plafond.

Plafond : placoplâtre peint en blanc.

Equipements :

- Une bouche de VMC en applique au mur.
- Un spot encastré au plafond.
- Un lavabo en émail, cassé. Meuble sous lavabo en aggloméré de bois, avec revêtement laqué blanc, trois portes et deux tiroirs. Robinet mitigeur. Bonde poussoir.
- Un miroir rectangulaire, avec trois petites étagères.
- Une rampe de trois spots au-dessus du miroir.
- Douche en quart de cercle : receveur en émail. Parois en plastique translucide. Dux portes coulissantes. Une colonne de douche, avec pomme de douche haute, jets bainé, flexible, douchette, support pour douchette, robinet mitigeur avec inverseur.
- Un radiateur sèche-serviette électrique SAUTER.

F. GARAGE

Accès depuis la cuisine par une porte post-formée, équipée d'une serrure à clé.

Sol : dalle de béton.

Murs : planches d'aggloméré de bois.

Plafond : isolant visible. Présence de rails métalliques pour placoplâtre.

Equipements :

- Tableau électrique.
- Disjoncteur principal de l'habitation.
- Compteur électrique LINKY.
- Boîtier de fibre optique.
- En façade sud-ouest, une baie vitrée en aluminium, deux vantaux coulissants.
- Interrupteurs.
- Arrivées de fils avec douille et ampoule en plafonnier.
- Prises électriques murales.
- Un ballon d'eau chaude CHAFFOTEAUX d'une contenance de 300 litres.
- Une porte de service en bois, en façade nord-est, équipée d'une serrure.
- Un évier inox deux bacs avec égouttoir. Robinet mitigeur. Meuble sous évier en aggloméré de bois blanc, trois portes.
- Un point lumineux en applique au-dessus de cet évier.
- Bac récupérateur de l'aspiration centralisée.
- Une prise pour l'aspiration centralisée.

G. WC

Pièce située face à l'entrée. Accès par une porte post-formée, équipée d'un verrou.

Sol : carrelage dans la continuité de l'entrée.

Plinthes carrelées assorties au sol.

Murs : placoplâtre peint.

Plafond : placoplâtre peint.

Equipements :

- Un point lumineux en plafonnier commandé par interrupteur.
- Une bouche de ventilation en plafonnier.
- Un dérouleur de papier hygiénique.
- Un WC en émail, avec lunette et abattant. Système de demi chasse d'eau.
- Un lave-mains acrylique. Robinet mitigeur. Meuble sous lave-mains en aggloméré de bois, une porte, au revêtement laqué de couleur gris foncé.

H. CAGE D'ESCALIER

Celle-ci est située à côté de l'entrée.

Murs : placoplâtre peint. Placoplâtre habillé de papier peint.

Soupende et plafond : placoplâtre peint.

Equipements :

- Spots encastrés au mur, au-dessus du limon à crémaillère.
- Une vitre double vitrage ronde, sur châssis fixe, en façade sud-ouest, à côté de l'entrée.
- Un escalier quart tournant en bois, avec contremarches, balustres verticaux, main courante et poteaux en bois, qui se poursuit au niveau du palier par un garde-corps assorti.

II. ETAGE

A. PALIER

Sol : plancher en bois.

Plinthes en bois assorties.

Murs : placoplâtre peint.

Plafond : placoplâtre peint.

Equipements :

- Spots encastrés au plafond.
- Trappe d'accès aux combles perdus.
- Prise d'aspiration centralisée.

B. CHAMBRE NORD-OUEST

Accès par une porte post-formée.

Barre de seuil métallique avec revêtement imitation bois.

Sol : plancher en bois.

Plinthes en bois assorties.

Murs : placoplâtre peint.

Plafond : placoplâtre peint.

Equipements :

- Un point lumineux en plafonnier commandé par interrupteur.
- Un point lumineux en applique au mur, commandé par interrupteur.
- Une fenêtre de toit en pente VELUX, en bois, double vitrage, équipée d'un store.
- Prises électriques murales.
- Conduit de poêle à bois, dans l'angle nord de la pièce.
- Un placard en aggloméré de bois, deux portes coulissantes.

C. BUREAU NORD

Le bureau nord est situé au nord du palier, dans la continuité de celui-ci.

Sol : plancher en bois.

Plinthes en bois, assorties au sol.

Murs : placoplâtre peint.

Soupende et plafond : placoplâtre peint.

Equipements :

- Un point lumineux en plafonnier commandé par interrupteur.
- Prises électriques murales.
- Une fenêtre de toit en pente VELUX en bois, double vitrage, au niveau du pan de couverture nord-est.
- En façade nord-est, une vitre double vitrage, sur châssis fixe mixte (bois et aluminium), en forme de triangle.

D. CHAMBRE EST

Accès par une porte post-formée.

Sol : plancher en bois, dans la continuité du palier.

Plinthes en aggloméré de bois, assorties au sol.

Murs : placoplâtre peint.

Soupende et plafond : placoplâtre peint.

Equipements :

- Un point lumineux en plafonnier commandé par interrupteur.
- Un point lumineux en applique au mur, commandé par interrupteur.
- Une fenêtre de toit en pente VELUX, en bois, double vitrage, équipée d'un store.
- Prises électriques murales.
- Prise informatique.
- Prise téléphonique.
- Un convecteur électrique sur la cloison séparative avec le palier.

E. WC

Accès par une porte post-formée, équipée d'un verrou.

Sol : plancher en bois, dans la continuité du palier.

Plinthes en aggloméré de bois, assorties au sol.

Murs : placoplâtre peint.

Soupende et plafond : placoplâtre peint.

Equipements :

- Un point lumineux en plafonnier commandé par interrupteur.
- Une bouche de VMC en plafonnier.
- Un WC en émail, lunette et abattant. Système de demi chasse d'eau. Robinet quart tournant.

F. CHAMBRE SUD

Accès par une porte post-formée. Système de condamnation par clé. Absence de clé.

Sol : plancher en bois, dans la continuité du palier.

Plinthes en bois, assorties au sol.

Murs : placoplâtre peint.

Soupende et plafond : placoplâtre peint.

Equipements :

- Un point lumineux en plafonnier commandé par interrupteur.
- Deux points lumineux en applique aux murs, commandé par interrupteur.
- Une fenêtre de toit en pente VELUX, en bois, double vitrage, équipée d'un store, au niveau du pan de couverture sud-ouest.
- Prises électriques murales.
- Prise téléphonique.
- Un convecteur électrique THERMOR.
- Un placard en aggloméré de bois, dans le renforcement à côté de la porte.

G. SALLE DE BAINS

Accès par une porte post-formée, équipée d'un verrou.

Barre de seuil métallique au revêtement imitation bois.

Sol : plancher bois.

Murs : faïence du sol au plafond.

Soupende et plafond : placoplâtre peint.

Equipements :

- Un point lumineux en plafonnier commandé par interrupteur.
- Une bouche de VMC en plafonnier.
- Un sèche-serviettes électrique NOIROT.
- Une fenêtre de toit en pente VELUX, en bois, double vitrage, équipée d'un store à lamelles, au niveau du pan de couverture sud-ouest.
- Un lavabo en résine, de couleur noire, posée sur un plan de travail. Robinet mitigeur noir. Meuble sous lavabo en aggloméré de bois, deux tiroirs.
- Miroir carré avec point lumineux.
- Une baignoire acrylique. Deux poignées de maintien. Système de commande de bonde. Une bonde. Robinet mitigeur à entraxe, avec inverseur. Flexible, douche. Tringle avec support pour douche.
- La cuve de la baignoire est habillée de faïence assortie à la faïence des murs.
- Présence d'un pare-baignoire en plastique, à deux vantaux.
- Présence d'une paille dans la continuité de la baignoire, habillée du même plancher bois que le sol.
- Une niche à côté de la baignoire, habillée du même plancher bois que le sol, et dont les murs sont couverts de faïence.
- L'évacuation du lavabo est raccordée sur celle de la baignoire. Un tuyau en PVC court entre le meuble du lavabo et la cuve de la baignoire. Un petit plateau assorti au-dessus du meuble de lavabo a été installé au-dessus de ce tuyau en PVC.

H. COMBLES PERDUS

Accès par une trappe située au niveau du palier.

Présence d'une échelle permettant d'accéder à ces combles.

Présence d'isolant en laine de verre au niveau des rampants.

Présence du groupe de VMC.

La charpente est en bois.

Le sol est constitué de plaques d'aggloméré de bois.

PARTIE II – EXTERIEUR

A. FACADES

Les façades de la maison sont habillées de clin en bois.

La couverture est en ardoises, avec tuiles faîtières.

Des ardoises recouvrent également la souche de cheminée.

Les descentes d'eaux pluviales sont métalliques. Les gouttières aussi.

Présence de spots encastrés au niveau des cache-moineaux en bois, tant en façade sud-ouest qu'en façade nord-est.

Un point lumineux en applique au-dessus de la baie vitrée du séjour, en pignon nord.

B. TERRAIN

Un trottoir en béton longe la façade sud-ouest de la maison, et se prolonge par une terrasse au niveau du pignon nord.

L'allée de garage est gravillonnée, délimitée par des pavés. Elle se prolonge par une petite allée menant à la porte d'entrée de la maison, également bordée de pavés. Elle se prolonge également au pied du pignon sud de la maison, et se poursuit par un trottoir longeant la façade nord-est, toujours bordé de pavés.

Présence en limite sud-est de propriété, d'un muret en parpaings, surmonté dans sa partie la plus à l'Est par des palissades en bois. Ce muret fait partie intégrante de la propriété objet de la présente procédure.

Présence d'un muret en parpaings, surmonté de brise-vue, en limite ouest de propriété. Il m'est déclaré par le propriétaire que ce muret est mitoyen.

Les parcelles AH 600 et AH 609 sont à l'état de bois.

CONDITIONS D'OCCUPATION DES LIEUX

Les lieux sont occupés par **AVOVENTES** à titre de résidence principale.

SYNDIC DE COPROPRIETE

SANS OBJET

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Assainissement : collectif (tout-à-l'égout).

Chauffage : poêle à bois et radiateurs électriques.

Internet : fibre optique.

Mes descriptions étant terminées, je me suis retiré pour rédiger le présent acte en deux exemplaires, l'original sera conservé au rang des minutes de mon Etude et l'expédition sera remise entre les mains de la partie requérante pour servir et valoir ce que de droit, et pour lequel j'ai vaqué tant pour le déplacement que pour les descriptions et la rédaction pendant une durée de 02 heures 30.

J'ai annexé au présent procès-verbal les 93 photographies que j'ai prises lors des descriptions.

Le présent acte comporte 70 pages, y compris les photographies annexées.

Me Julien PERTEL
Commissaire de Justice

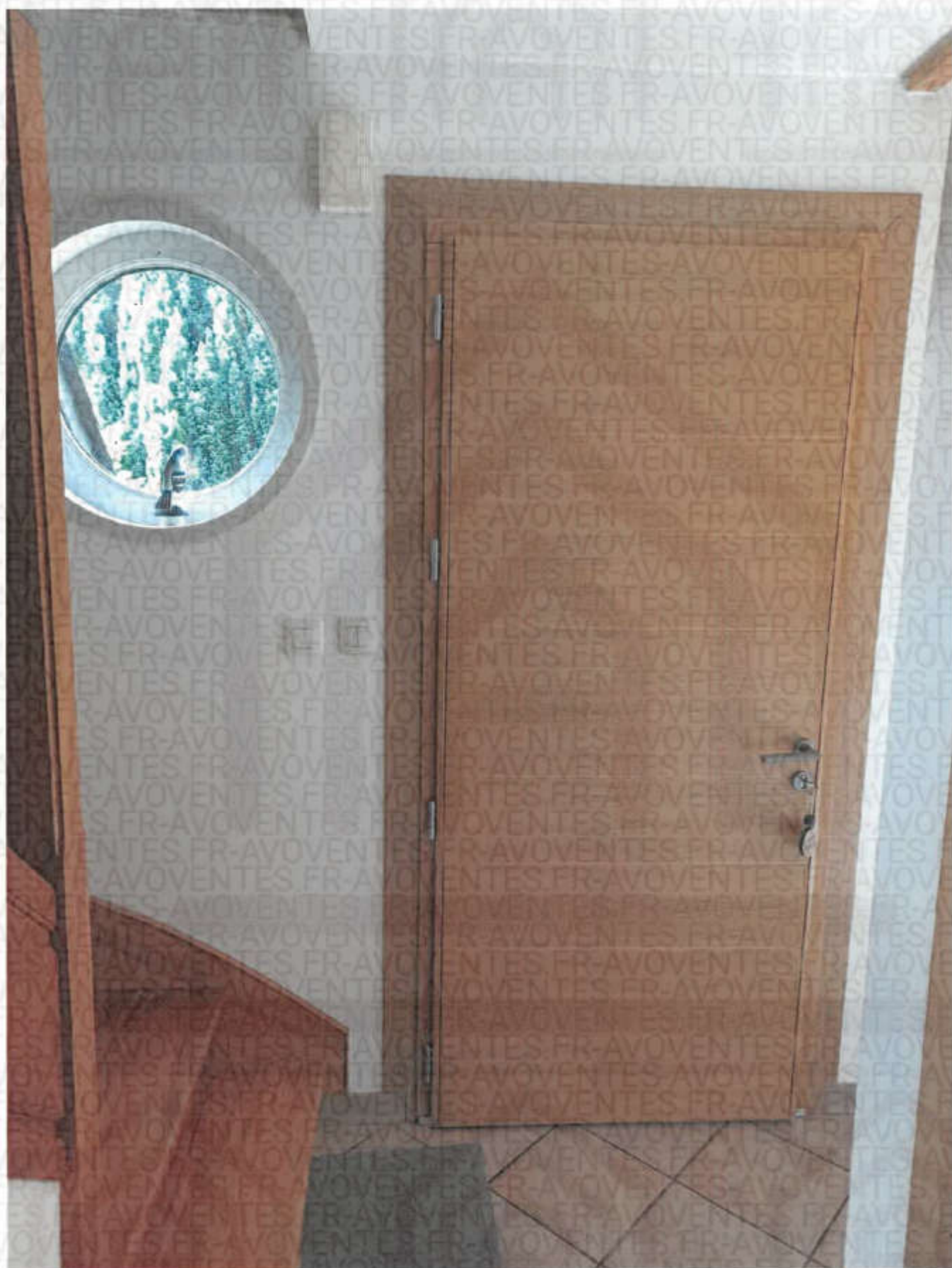


PARTIE I – INTERIEUR

I. REZ-DE-CHAUSSEE

A. ENTREE







B. SALON





C. SEJOUR







D. CUISINE









E. SUITE PARENTALE

1. Chambre.





2. Dressing.



3. Salle d'eau.



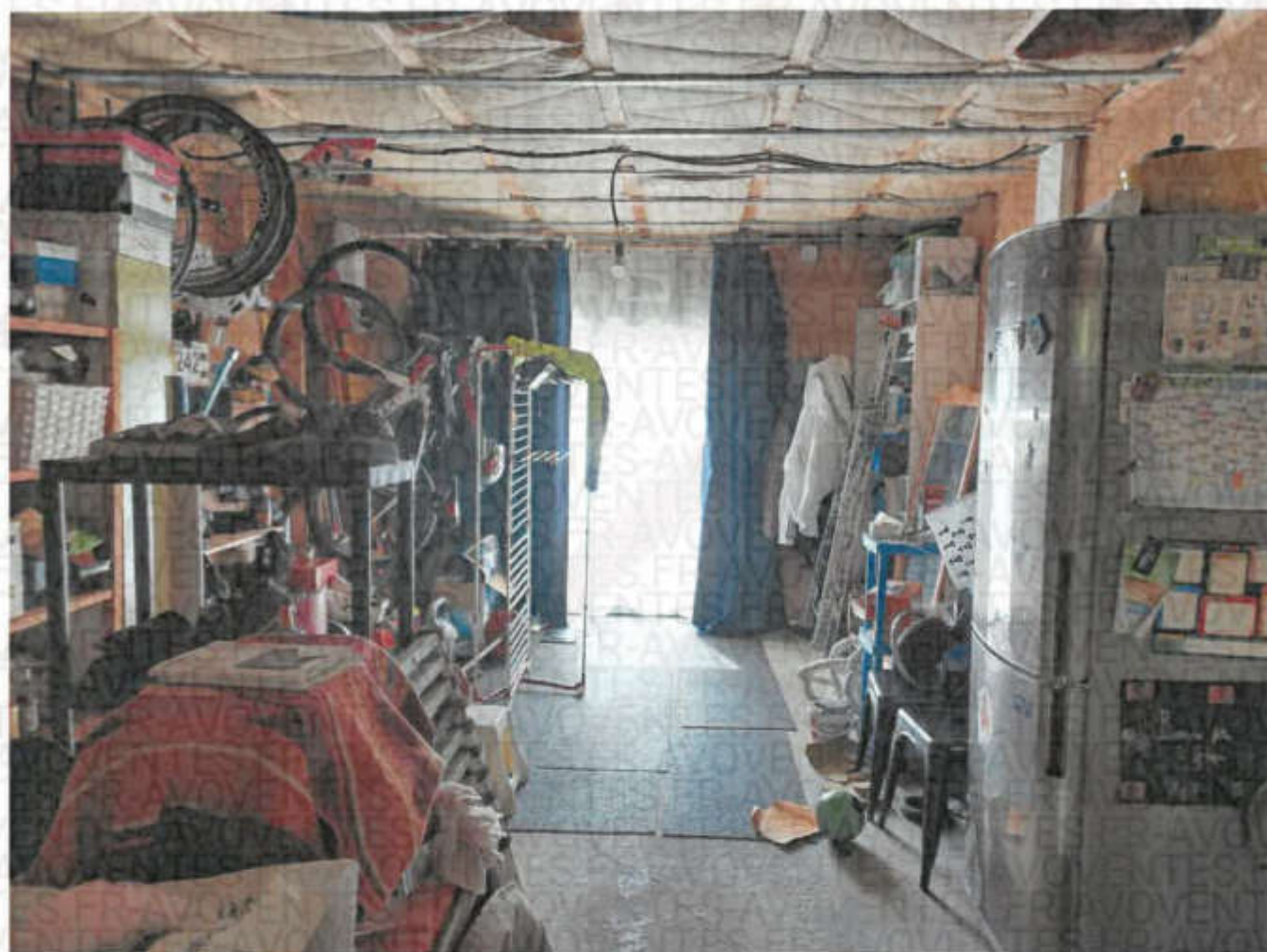


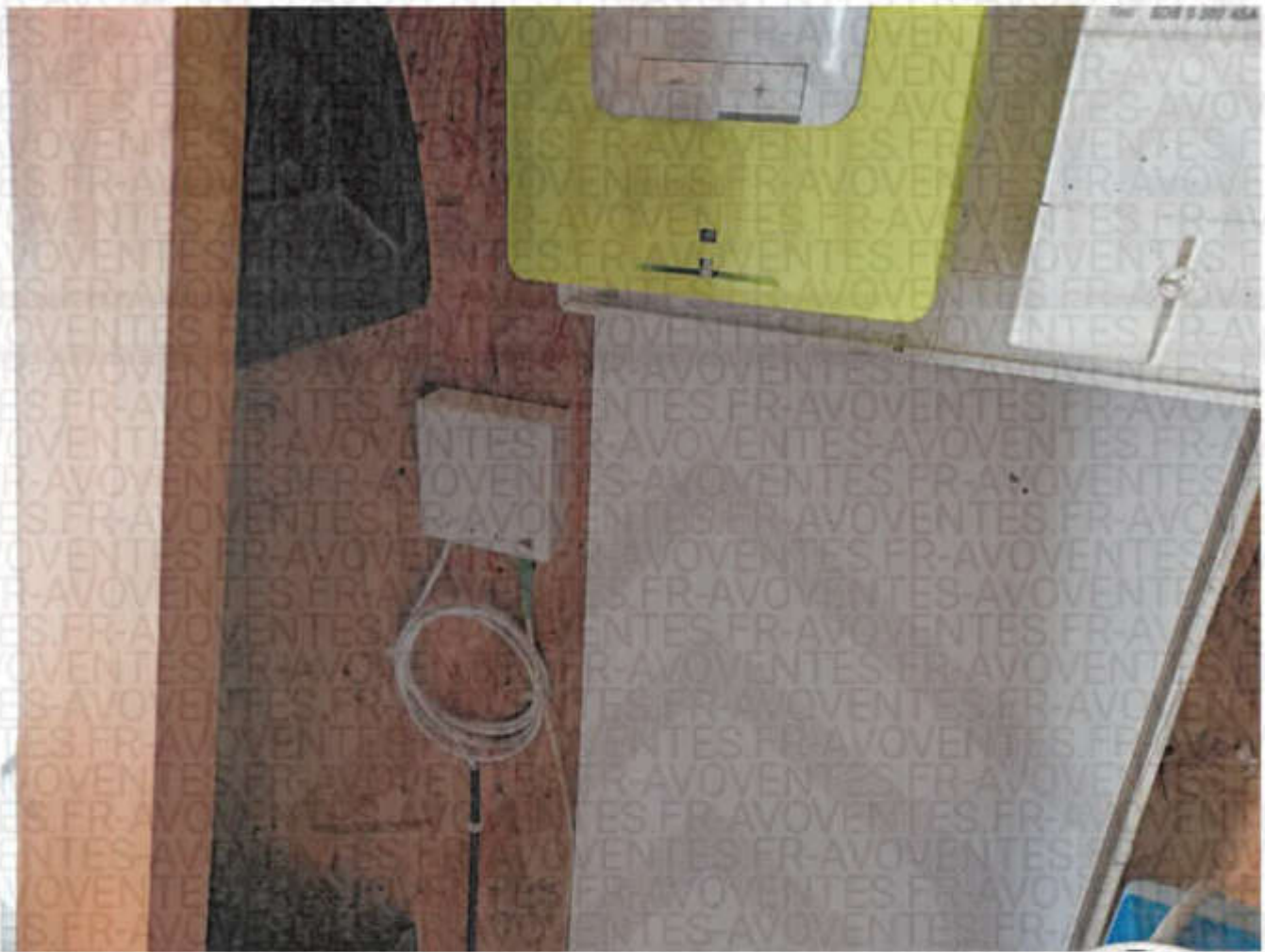






F. GARAGE





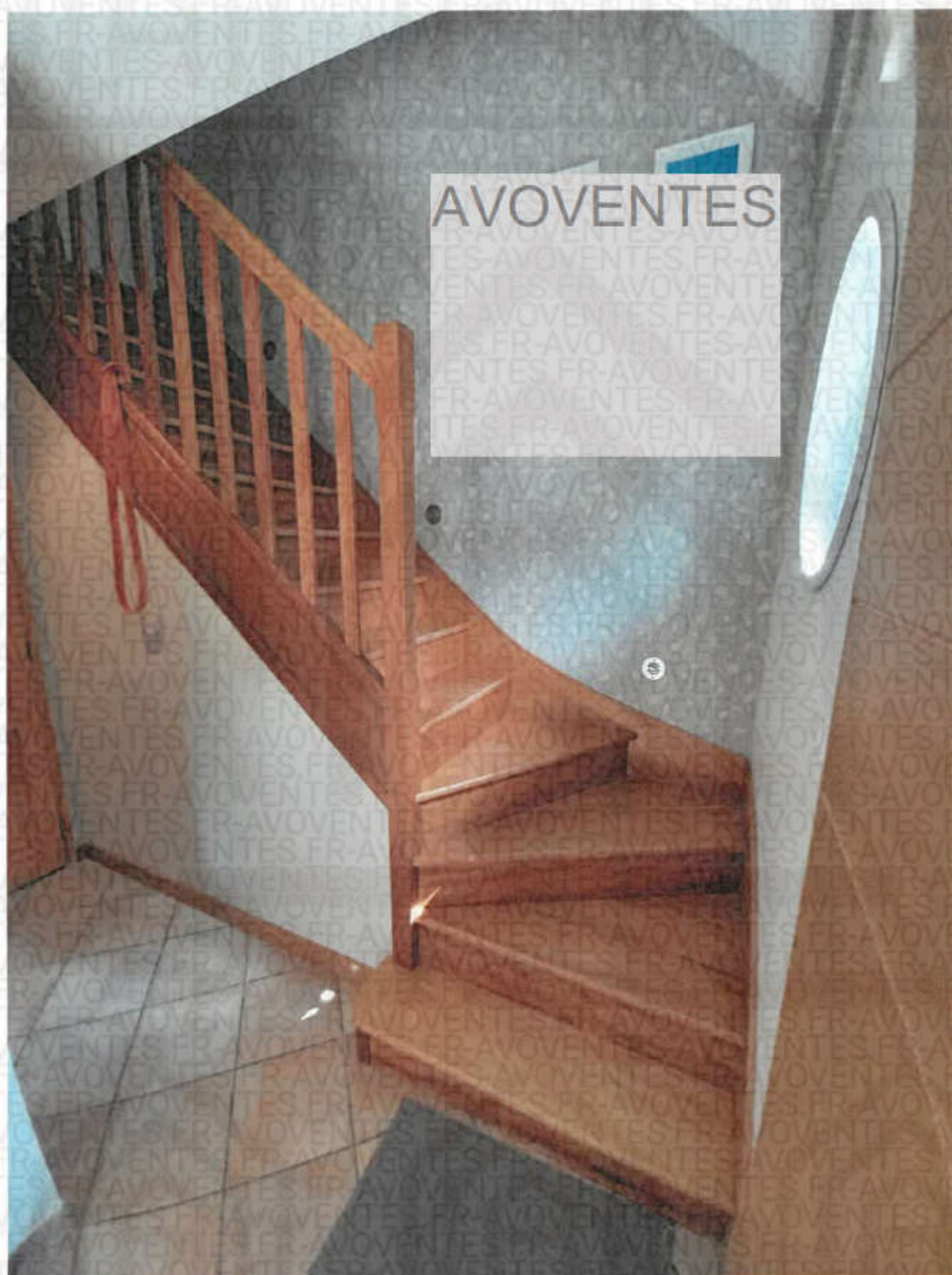




G. WC



H. CAGE D'ESCALIER





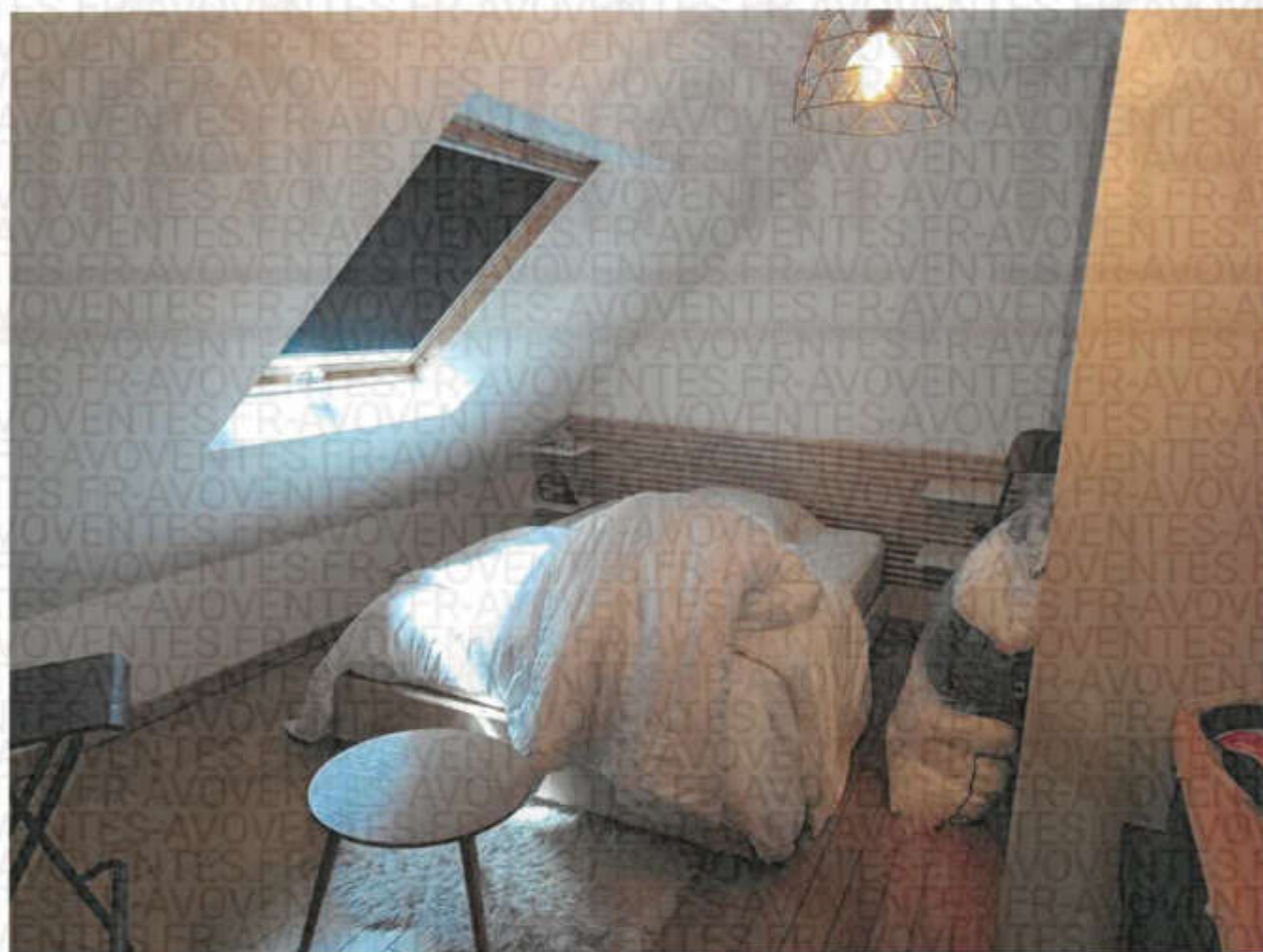
II. ETAGE

A. PALIER





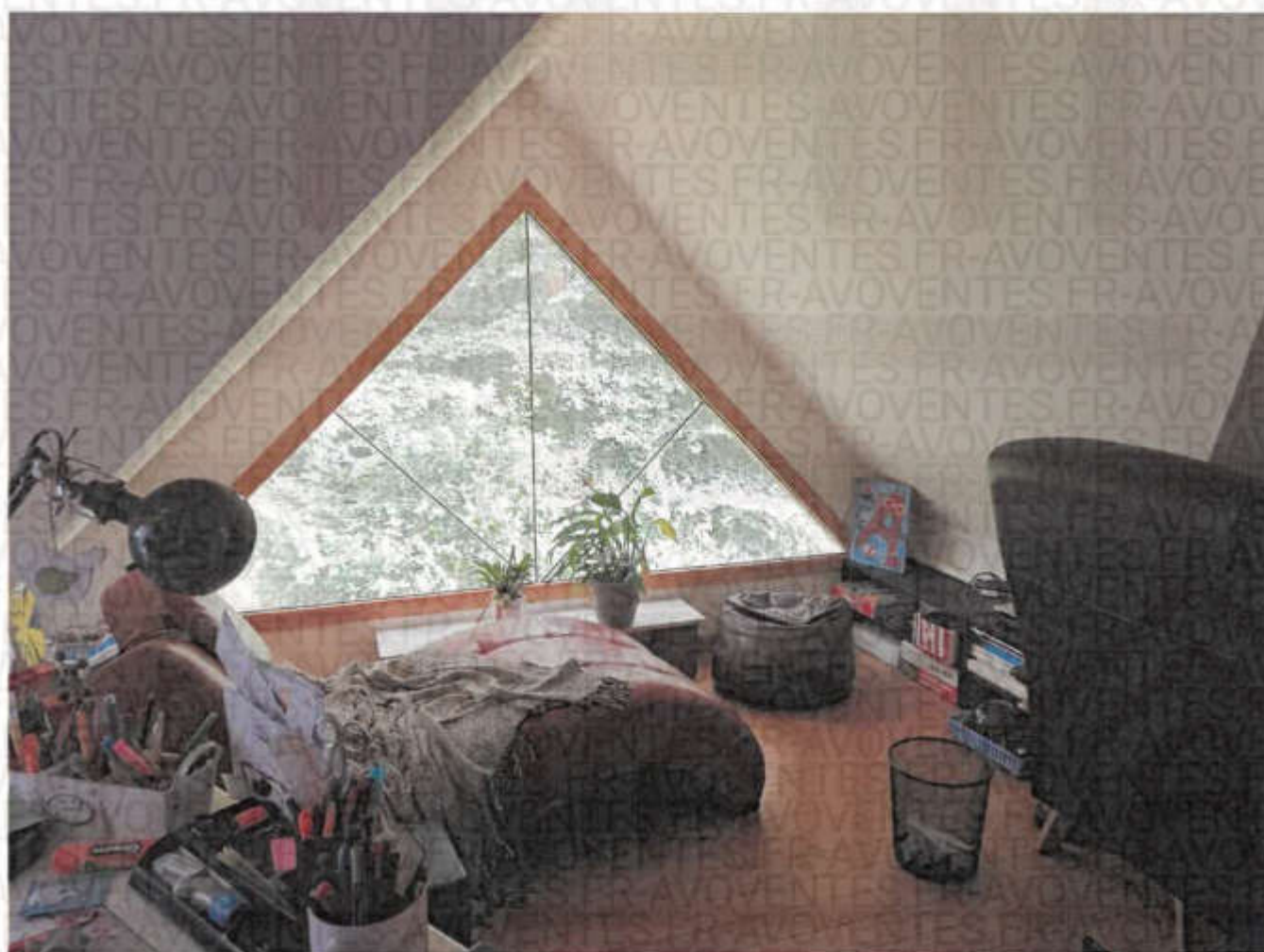
B. CHAMBRE NORD-OUEST





C. BUREAU NORD







D. CHAMBRE EST

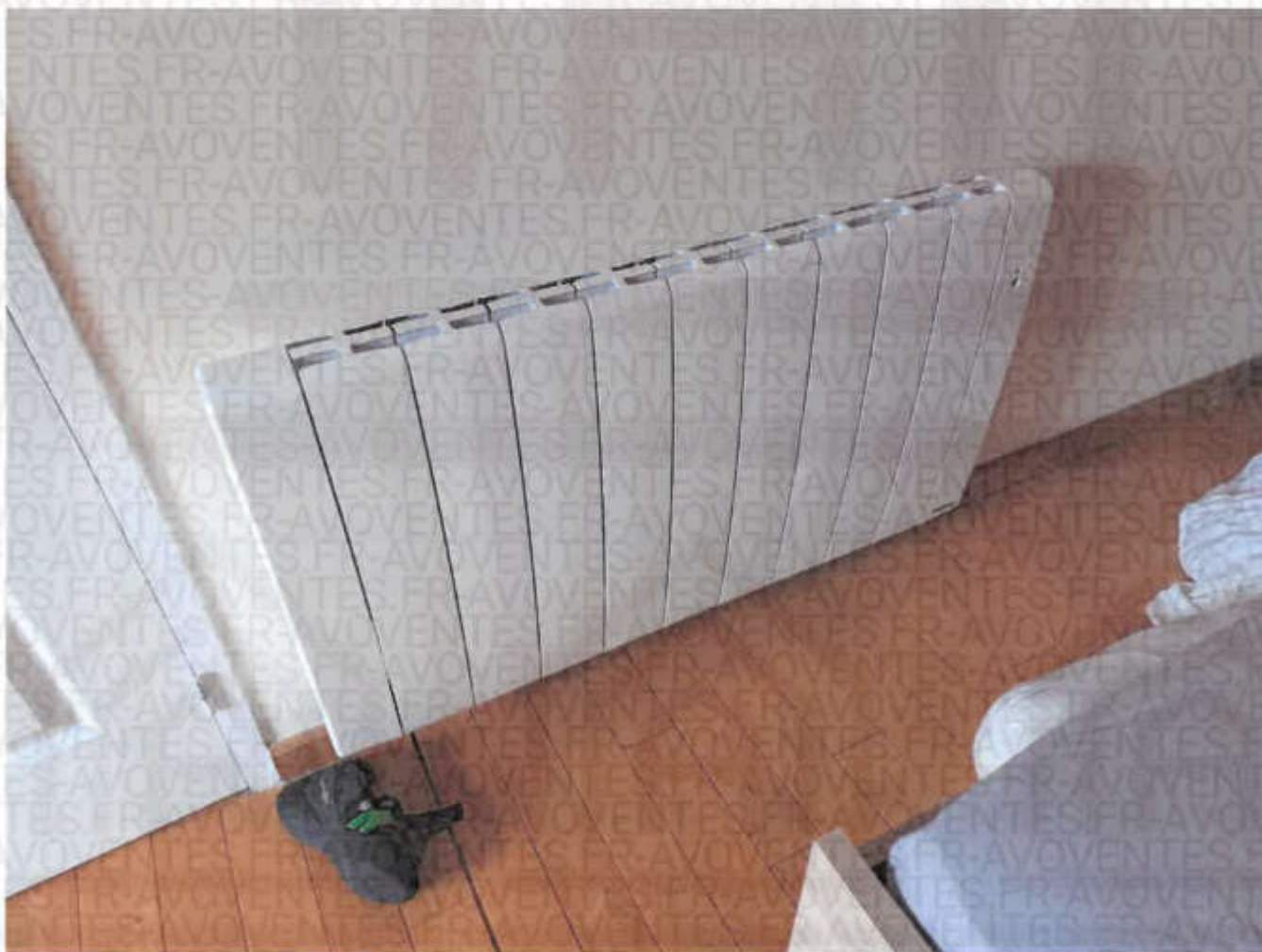




E. WC



F. CHAMBRE SUD







G. SALLE DE BAINS







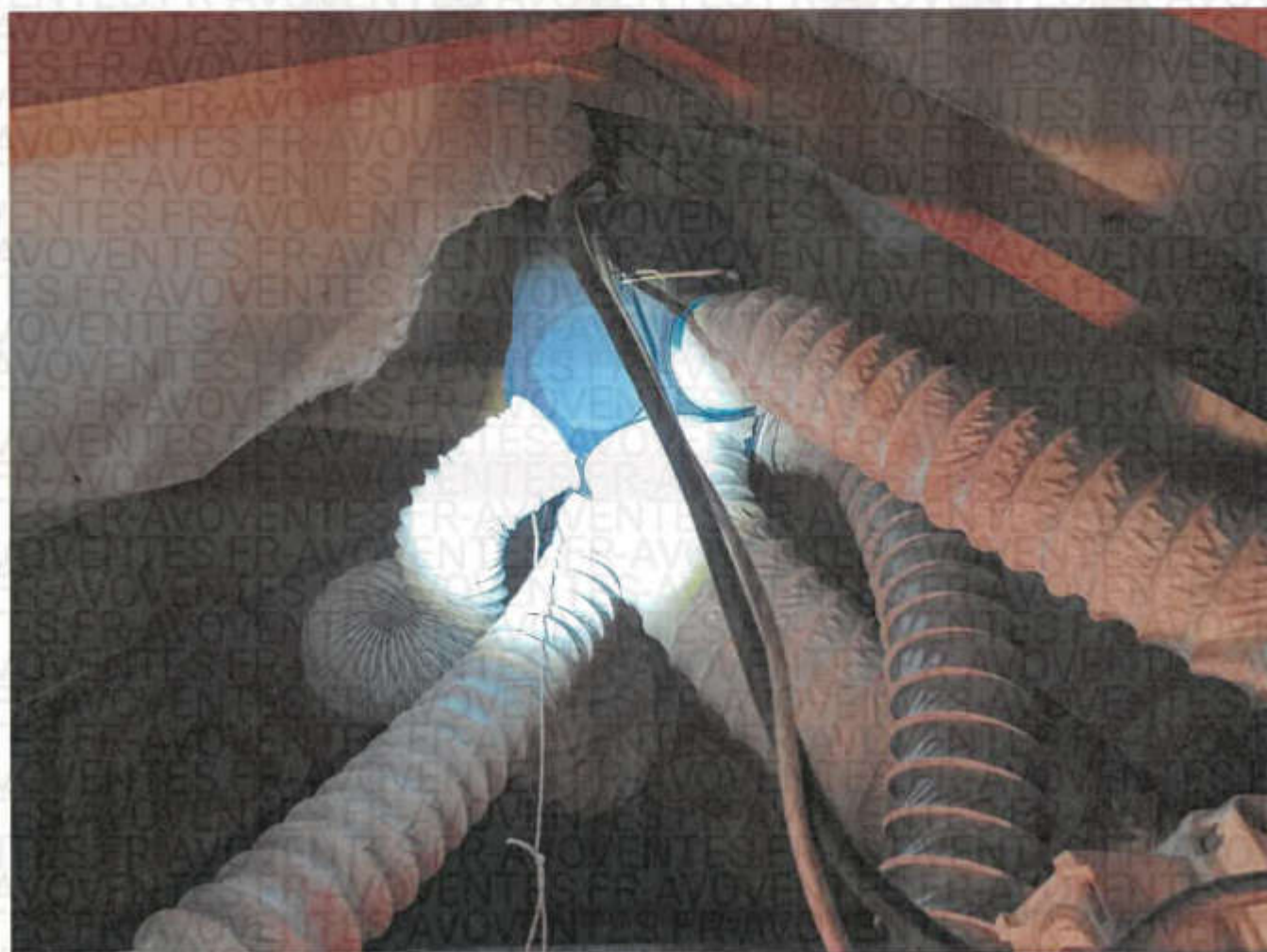
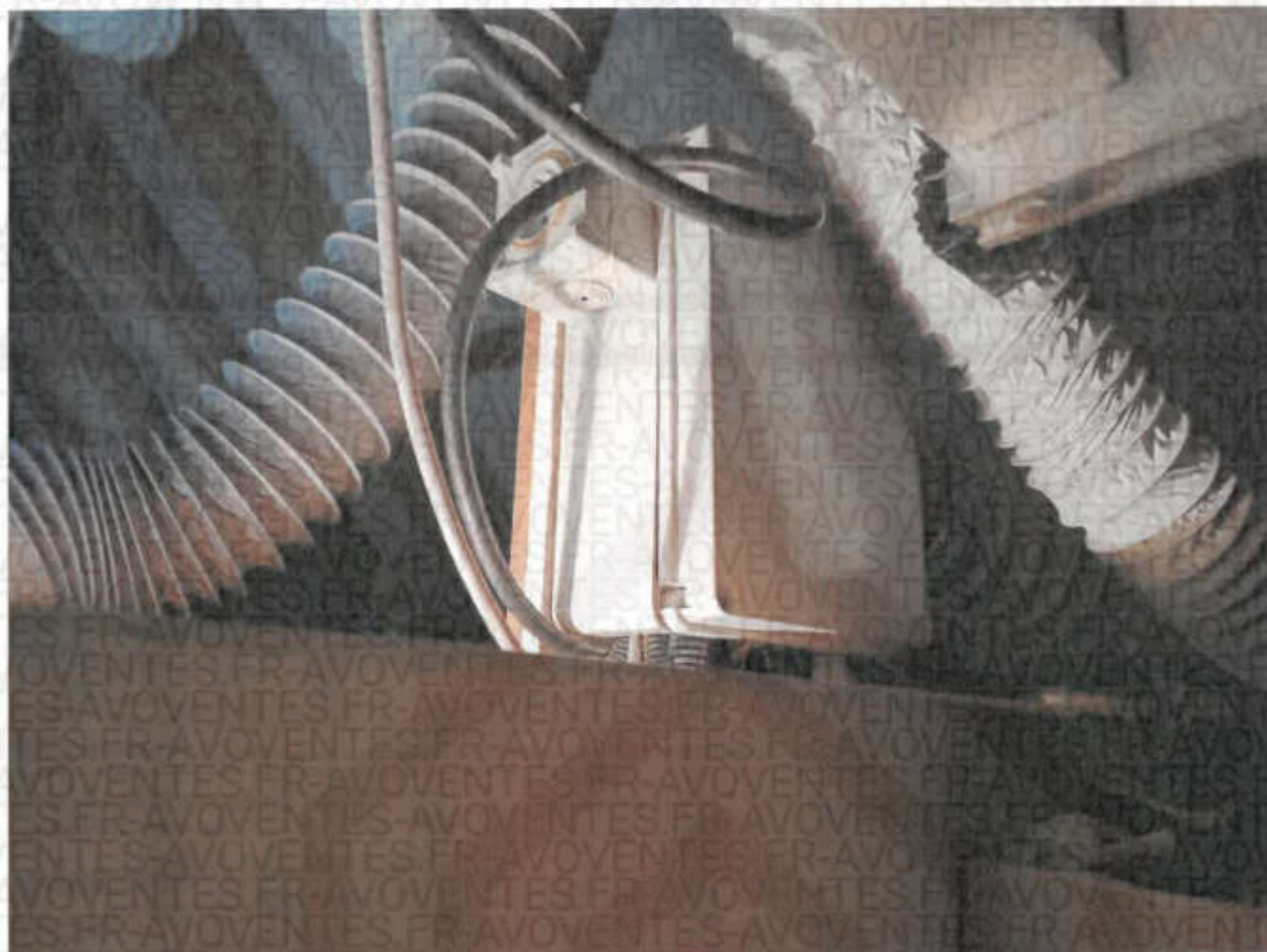


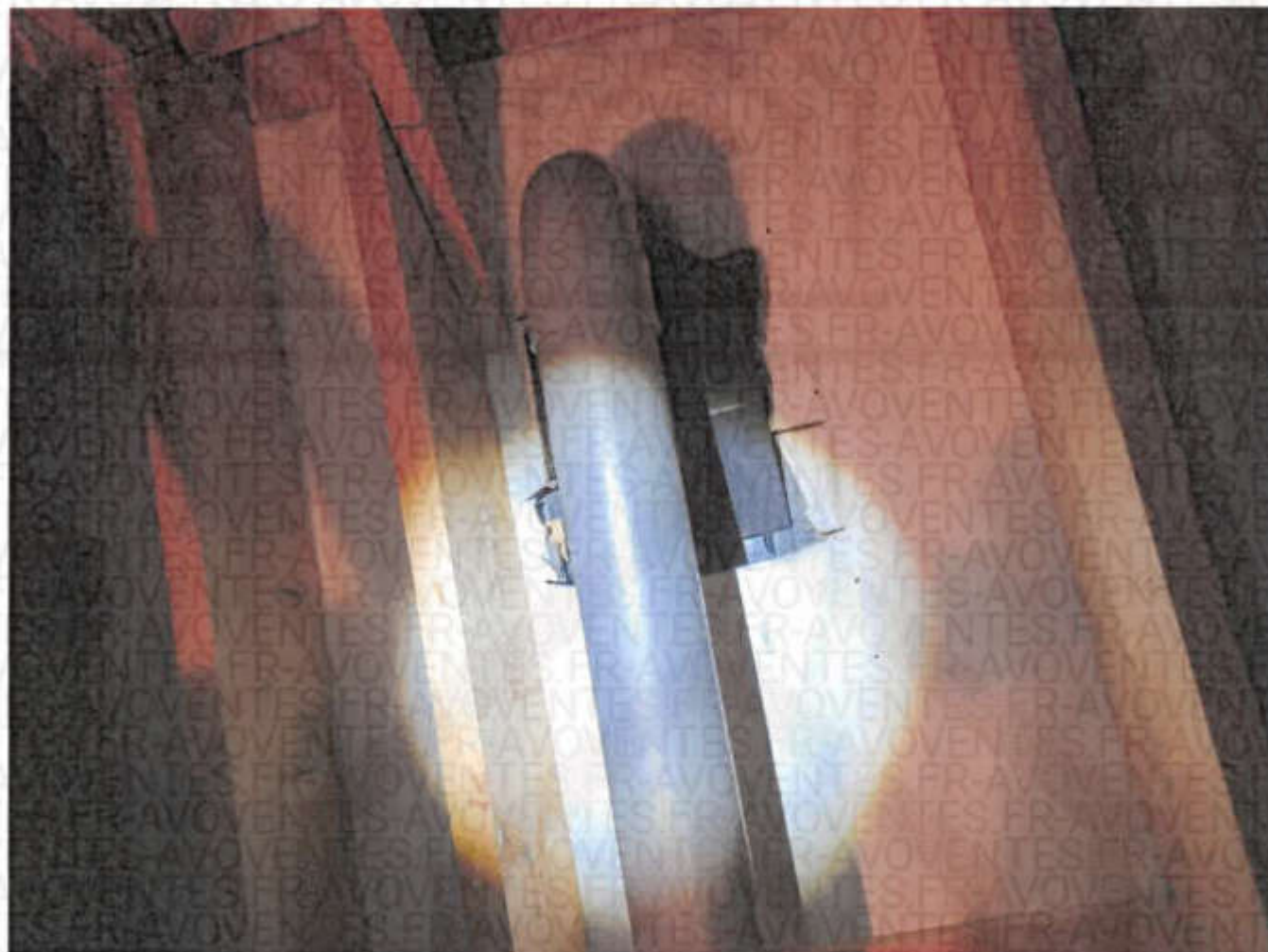




H. COMBLES PERDUS







PARTIE II – EXTERIEUR

A. FACADES







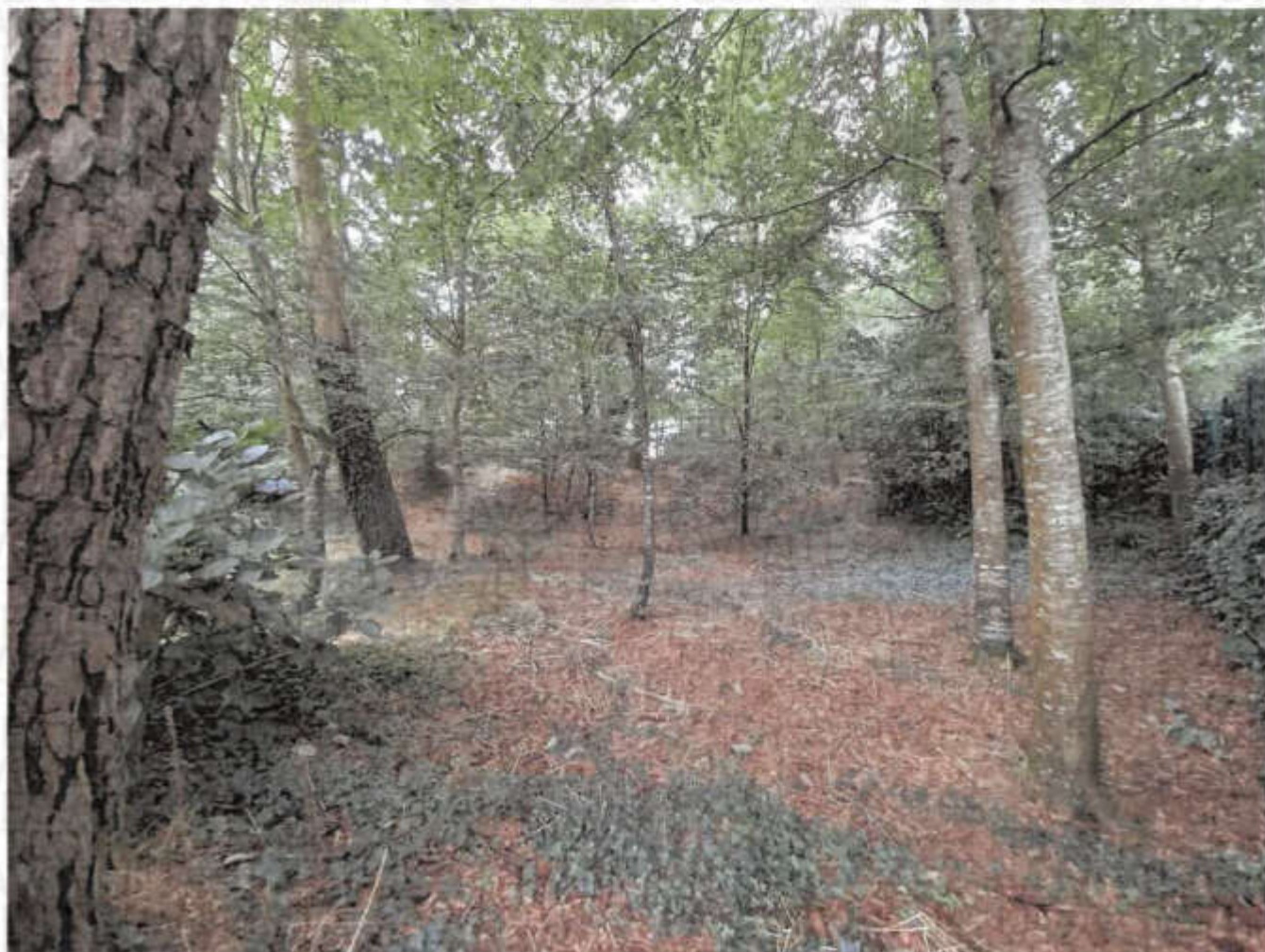
B. TERRAIN















FIN DE L'ANNEXE
